



# ***Agenda 21 de la culture pour le Québec***

**Objectifs et engagements**

**à mettre en débat au**

**Forum national du 30 mai 2011**

**Synthèse des dialogues publics**



**INSTITUT DU  
NOUVEAU MONDE**



## Introduction

L'Agenda 21 de la culture sera un cadre de référence qui précisera les principes à respecter et les objectifs à viser pour faire reconnaître la culture comme une dimension essentielle du développement durable de la société québécoise.

Ce document fondateur mettra en évidence le rôle global que la culture joue en tant que moteur de la créativité, levier économique, facteur de cohésion sociale et élément constitutif de notre cadre de vie.

Il servira de guide à tous les acteurs de la société québécoise, qu'ils soient privés ou publics, vers des engagements concrets à cet égard.

Pour le gouvernement du Québec, l'Agenda 21 de la culture établira les assises d'un nouveau chapitre de sa politique culturelle. Il engagera l'ensemble des ministères et des organismes publics à reconnaître, dans leurs politiques respectives, la dimension culturelle dans le développement économique, social et territorial du Québec.

L'élaboration d'un Agenda 21 de la culture est l'une des mesures prioritaires adoptées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) dans le cadre de son plan d'action en matière de développement durable 2009-2013, publié en avril 2009.

### ***La démarche***

L'Agenda 21 de la culture est élaboré dans le cadre d'un processus participatif en collaboration avec un Comité de liaison formé de 12 membres représentatifs des différents secteurs de la société québécoise.

Au cours des derniers mois, avec le soutien de l'Institut du Nouveau Monde, les membres du Comité de liaison ont consulté leurs milieux respectifs dans le cadre de dialogues publics qui ont pris diverses formes.

Le forum national du 30 mai a pour objectif de valider le consensus dégagé lors des dialogues publics sur les grands objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

En s'appuyant sur ces consensus, la ministre procédera à la rédaction de la proposition d'Agenda 21 de la culture qui sera proposée pour adoption à l'automne 2011 dans le cadre des activités soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire du ministère.

Par la suite, le gouvernement mettra en œuvre l'Agenda 21 de la culture en proposant une charte d'engagement des divers acteurs de la société québécoise, en suscitant des ententes de partenariat et en publiant ses propres plans d'action.

### ***Des engagements internationaux***

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique culturelle et des engagements internationaux du Québec en matière culturelle.

La Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, dont le Québec fut l'un des principaux promoteurs, confirme la reconnaissance de la dimension culturelle du développement durable en demandant aux parties « d'intégrer la culture dans le développement durable ». Ainsi, les États signataires se sont engagés, d'une part, à prendre en compte la culture dans leurs politiques de développement dans



tous les secteurs et à tous les niveaux et, d'autre part, à élaborer leurs politiques culturelles dans une perspective de développement durable, en prenant en compte les effets économiques, sociaux et environnementaux de celles-ci.

Dans plusieurs documents internationaux, on retrouve la reconnaissance des enjeux suivants, dont va s'inspirer l'Agenda québécois :

- la culture est un des enjeux importants de la mondialisation actuelle;
- la diversité culturelle et la diversité biologique sont interdépendantes et se renforcent mutuellement;
- le dialogue interculturel et la promotion de la diversité culturelle font partie des principaux défis de l'humanité;
- la culture est un puissant catalyseur de la créativité qui constitue une source d'innovation sociale et technologique favorisant la croissance et l'emploi;
- la culture se trouve aujourd'hui au centre des stratégies territoriales aussi bien en raison de sa vocation à modeler la société de la connaissance et à améliorer la qualité de vie de tous, qu'en raison de sa contribution à la création d'emploi, à la régénération urbaine ou à l'inclusion sociale.

### ***Le présent document***

Le présent document est une synthèse, réalisée par l'Institut du Nouveau Monde, des principales propositions d'objectifs retenues lors des dialogues publics organisés par les membres du Comité de liaison au cours des derniers mois.

Ces propositions n'ont pas fait l'objet de vote au sein du Comité de liaison. Elles n'ont pas non plus été validées ni approuvées par le ministère.

### ***Huit thèmes***

Huit thèmes principaux sont ressortis des dialogues publics :

- Identité/diversité
- Patrimoine matériel et immatériel
- Création artistique
- Participation citoyenne
- Culture et développement social
- Culture et économie
- Culture et développement territorial
- Gouvernance culturelle

Nous avons regroupé les propositions relatives à ces thèmes en quatre grands groupes d'objectifs.

### ***Quatre grands groupes d'objectifs***

Les propositions ont été regroupées en quatre grandes orientations, liées entre elles, qui vont structurer l'Agenda 21 de la culture pour le Québec :

1. La promotion de la culture en tant que porteuse de sens, d'éthique et d'esthétique.
2. La promotion de la culture en tant que moteur de créativité, d'innovation, de croissance et de création d'emploi.
3. La promotion de la culture comme vecteur d'identité, d'enracinement et de cohésion sociale.
4. La promotion de la culture en tant que facteur de développement territorial durable.



Des objectifs spécifiques sont proposés pour chacun des quatre grands groupes.

Des engagements (ou des moyens d'action) sont proposés pour chacun des objectifs spécifiques.

### ***Le mandat des ateliers***

Chaque atelier aura le mandat de :

- Discuter de la formulation des objectifs.
- Se prononcer sur les engagements en les priorisant.

Il doit être clair que le forum national n'est pas l'occasion d'adopter les objectifs et les engagements qui sont proposés à la discussion.

C'est plutôt l'occasion, pour le ministère, de continuer à entendre les commentaires, les propositions, les réactions, les souhaits des participants des divers secteurs représentés au forum.

Le ministère tiendra compte des contenus entendus au cours du forum national, comme il aura en main les rapports des dialogues publics réalisés au cours des derniers mois pour rédiger la version finale de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec.





## ATELIER 1 : ARTS ET CULTURE

### La promotion de la culture en tant que porteuse de sens, d'éthique et d'esthétique

#### OBJECTIF 1

*Assurer la protection, la mise en valeur, l'accès et la circulation du patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel présent sur le territoire québécois*

#### Engagements

- Réaliser une cartographie (identification et répartition) des organismes et des particularités culturelles sur le territoire du Québec pour favoriser les partenariats et la circulation du savoir, des produits, des expertises, des porteurs de vision et des objets patrimoniaux.
- Évaluer le potentiel des nouvelles technologies et des médias sociaux dans l'optique de réaliser un plan sur la numérisation, sur la documentation et sur le renforcement de la protection du patrimoine.
- Se donner une stratégie de promotion et de protection des paysages et autres espaces naturels ainsi que les éléments, matériels et immatériels, du Québec d'aujourd'hui susceptibles de constituer un patrimoine à léguer aux générations suivantes.
- Développer un plan d'action territoriale de protection du patrimoine qui inclut une révision ou une intégration des structures, des formations, des clauses environnementales dans la perspective des villes créatives.
- Considérer des centres d'étude des collections et un réseau des lieux de recherche sur la protection, la documentation et la numérisation du patrimoine.
- Réaliser des projets de coopération bilatérale entre les Québécois et les Premières nations.

#### OBJECTIF 2

*Favoriser la création artistique et la créativité sous toutes ses formes et assurer la pérennité et le développement du système artistique et culturel québécois, professionnel et institutionnel, par la responsabilisation et l'engagement de toute la société*

#### Engagements

- Développer et promouvoir une diversité d'instruments publics et privés de soutien économique de la culture.
- Adapter le droit d'auteur, la propriété intellectuelle et la labellisation vers une meilleure protection de la création.
- Défendre le droit des créateurs à une juste rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres à l'ère numérique.



### **OBJECTIF 3**

*Promouvoir l'engagement citoyen des artistes au sein de leur communauté*

#### **Engagements**

- Soutenir la médiation culturelle.
- Faciliter l'accès et l'utilisation des lieux publics pour des initiatives artistiques.
- Créer des lieux de rassemblement des citoyens et des artistes.

### **OBJECTIF 4**

*Favoriser le développement culturel des citoyennes et des citoyens, ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle*

#### **Engagements**

- Valoriser les arts et les diverses manifestations de la culture.
- Mieux faire connaître les artistes, la nature de leur travail ainsi que leur apport à la société.
- Mieux faire connaître et apprécier tous les types de manifestations artistiques et culturelles, incluant celles qui ne sont pas grand public.
- Promouvoir l'éducation des citoyennes et des citoyens aux arts et à la culture.
- Miser encore plus fermement sur la médiation culturelle.
- Favoriser une implication active des citoyennes et des citoyens en culture, soit par le bénévolat, soit par la pratique en amateur.
- Contrer l'analphabétisme.
- Faire participer des citoyens aux jurys de financement de projets de création artistique.
- Faire participer des citoyens à l'élaboration des politiques publiques en matière culturelle (co-construction).
- Miser sur les processus créatifs pour que la culture devienne une expérience partagée plutôt qu'un produit.
- Promouvoir le maintien et la création de lieux publics, de lieux de rencontre, de lieux de création et de diffusion, tant en milieu urbain qu'en région.

### **OBJECTIF 5**

*Assurer un accès équitable aux œuvres artistiques, de toutes disciplines, et représentant une diversité d'esthétiques, partout sur le territoire*

#### **Engagements**

- Maintenir à jour une connaissance des publics et de leurs pratiques.

### **OBJECTIF 6**

*Développer chez les jeunes le goût des arts et de la culture en faisant d'abord appel à la responsabilité de la famille, puis à celle de l'école dont la mission est essentiellement culturelle*

#### **Engagements**

- Mettre le plus souvent possible les enfants en contact avec la diversité des expressions culturelles de la société québécoise.



- Développer la créativité et le sens critique des jeunes par un recours adéquat aux arts ainsi qu'à la diversité des approches artistiques.
- Défendre une vision élargie de la culture (incluant notamment la mode, le design, l'architecture, les arts médiatiques, etc.) qui insiste sur le processus de création et sur l'expérience partagée plutôt que sur l'œuvre objet ou le produit.
- Appuyer la relève artistique.
- Faire appel à l'engagement des milieux scolaires et de l'éducation.





## ATELIER 2 : CULTURE ET ÉCONOMIE

### **La promotion de la culture en tant que moteur de créativité, d'innovation, de croissance et de création d'emploi**

#### **OBJECTIF 7**

*Prendre en compte la culture comme une composante essentielle du développement économique durable, aux niveaux local, régional, national ainsi que dans les relations internationales du Québec*

#### **Engagements**

- Inclure la culture dans les plans de développement économique à tous les niveaux.
- Considérer la culture dans le concept de responsabilité sociétale des entreprises.
- Réaliser une cartographie des productions locales et artisanales du Québec.
- Réaliser une étude d'impact sur les retombées économiques de la culture québécoise.
- Identifier de nouveaux modèles de soutien économique de la culture (fonds, taxes, salaires, critères développement durable) et de valorisation du mécénat.

#### **OBJECTIF 8**

*Mobiliser le pouvoir des arts et de la culture pour accroître la compétitivité d'autres secteurs de l'activité économique*

#### **Engagements**

- Promouvoir le design industriel dans le développement de produits et de services « durables ».
- Prendre en compte la dimension esthétique dans les projets d'immobilisations ou d'aménagement.
- Inviter des artistes à siéger aux conseils d'administration d'entreprises.
- Inclure les artistes dans les processus de planification économique locale et régionale.
- Promouvoir le tourisme culturel « durable ».
- Mailler le secteur artistique et culturel avec d'autres secteurs d'excellence du Québec comme la publicité ou les technologies de l'information et des communications pour renforcer notre économie créative.

#### **OBJECTIF 9**

*Favoriser une plus grande adhésion des gens d'affaires au rôle de la culture dans le développement*

#### **Engagements**

- Développer conjointement, milieux culturels et milieux d'affaires, un plan d'action pour susciter une plus grande adhésion des gens d'affaires au rôle de la culture dans le développement.
- Créer, sous l'égide des chambres de commerce locales, une banque de ressources où les entreprises mettraient leurs ressources professionnelles à la disposition des organismes culturels et où les organismes culturels identifieraient leurs besoins.





- Favoriser le développement de « coentreprises » où des entreprises culturelles et des entreprises commerciales mettraient en commun leurs ressources pour tenir des événements commerciaux à succès.
- Tenir un forum régional « culture affaires » aux trois ans pour faire le suivi du plan d'action déjà mis en place au forum précédent et le modifier s'il y a lieu.
- Aider les entreprises à définir leur culture d'entreprise en y intégrant une politique culturelle appropriée à leur vision.

## **OBJECTIF 10**

*Promouvoir l'innovation culturelle*

### **Engagements**

- Considérer la culture dans les politiques d'innovation.
- Faciliter l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à la nouvelle réalité numérique.
- Déployer le concept de « ville créative » sur le territoire québécois.





## ATELIER 3 : CULTURE ET SOCIÉTÉ

### La promotion de la culture comme vecteur d'identité, d'enracinement et de cohésion sociale

#### OBJECTIF 11

*Reconnaître la culture distincte québécoise, dont la langue française est l'un des fondements ainsi que les valeurs reconnues par divers instruments juridiques (dont l'égalité entre les hommes et les femmes), tout en faisant place à la diversité des expressions culturelles présentes partout sur son territoire*

#### Engagements

- Mieux connaître pour mieux valoriser...
  - la diversité bio-culturelle du territoire québécois;
  - les spécificités culturelles locales et régionales, incluant celles de la communauté anglophone de souche (autant à Montréal qu'en région);
  - la réalité socioculturelle des communautés autochtones;
  - l'apport culturel des communautés issues de l'immigration.

#### OBJECTIF 12

*S'assurer que le français demeure la langue commune dans le respect des langues ancestrales, des langues autochtones, des langues minoritaires et de celles menacées d'extinction*

#### OBJECTIF 13

*Promouvoir le dialogue interculturel et multiplier les occasions d'interactions avec la culture majoritaire pour mieux intégrer cette diversité et créer une culture québécoise dans laquelle tous peuvent se reconnaître*

#### OBJECTIF 14

*Sensibiliser l'ensemble de la société québécoise aux fondements sociaux et culturels des revendications territoriales des nations autochtones afin de créer des conditions favorables au dialogue*

#### OBJECTIF 15

*Miser sur les spécificités culturelles locales et régionales, notamment celles des communautés autochtones et des communautés issues de l'immigration*



## **OBJECTIF 16**

*Affirmer le rôle de l'art et de la culture comme outil de cohésion sociale, de socialisation des individus et d'intégration ou de réinsertion sociale*

### **Engagements**

- Incorporer des éléments artistiques ou culturels dans les interventions sociales visant à réduire l'isolement des individus, à promouvoir la tolérance, à faciliter la compréhension interculturelle, aider à la réhabilitation et à la réintégration sociales de personnes ou de groupes marginalisés.
- Incorporer des éléments artistiques et culturels dans la recherche et la mise en œuvre de solutions à des problèmes sociaux, comme la pauvreté.
- Encourager les artistes qui veulent mettre leur créativité au service de la lutte contre l'exclusion sociale.

## **OBJECTIF 17**

*Promouvoir le rôle de la culture et des arts dans le secteur de la santé et des services sociaux*

### **Engagements**

- Soutenir les organismes qui ont recours aux arts pour œuvrer à l'intégration sociale des personnes ayant des handicaps physiques et autres limitations fonctionnelles comme des problèmes de santé mentale.
- Appuyer plus efficacement (alléger les contraintes, lever les obstacles, fournir des ressources adéquates, etc.) toutes ces initiatives qui, par la pratique d'activités artistiques, sportives ou autrement, visent spécifiquement à rendre les jeunes autochtones plus forts, confiants dans leurs capacités afin qu'ultimement la persévérance scolaire et la réussite académique soient une clé pour leur avenir.





## ATELIER 4 : CULTURE ET TERRITOIRE/ENVIRONNEMENT

### La promotion de la culture en tant que facteur de développement territorial durable

#### OBJECTIF 18

*Affirmer l'importance du lien nature/culture dans la dynamique de développement territorial*

##### Engagements

- Développer et faire reconnaître dans le monde une expertise québécoise axée sur l'éco responsabilité en architecture et en design.
- Considérer la préoccupation esthétique dans les processus de prise de décision des promoteurs privés ou publics en urbanisme, en aménagement du territoire et dans la construction d'équipements ou le développement de projets économiques ou sociaux.
- Rendre accessibles les lieux publics du Québec, naturels ou culturels, comme le fleuve Saint-Laurent.
- Considérer la prise en compte la culture, et en particulier le patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel, ainsi que les paysages et autres espaces culturels, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique, projet ou initiative visant à protéger l'environnement ou à développer le territoire québécois.

#### OBJECTIF 19

*Comblent le déficit nature chez les enfants*

##### Engagements

- Amener les jeunes à connaître, nommer leur environnement naturel, à comprendre comment culture et nature forgent notre identité, à reconnaître l'apport de la nature dans l'inspiration de nos artistes et de nos créateurs.
- Faire du milieu culturel un leader du développement éco responsable.

#### OBJECTIF 20

*Renforcer la place de la culture dans la revitalisation urbaine et régionale, notamment pour la pérennité des collectivités rurales, la relance de quartiers, de villes ou de régions en difficulté*

##### Engagements

- Inciter les milieux locaux et régionaux à réaliser des plans de développement et de mise en valeur de leurs spécificités culturelles propres.
- Soutenir la conception d'outils de planification et d'aménagement du territoire permettant la prise en compte des valeurs socioculturelles et des particularités locales.
- Adopter des démarches d'aménagement selon une logique de territoire plutôt que d'une logique sectorielle qui tend le plus souvent à confiner les préoccupations culturelles à des secteurs d'activités spécifiques (ex. activités touristiques, récréatives, etc.).
- Poursuivre les efforts pour rendre accessible Internet à haute vitesse partout sur le territoire.



## **OBJECTIF 21**

*Revoir la gouvernance locale et régionale du développement culturel pour une meilleure efficacité et une meilleure cohérence*

### **Engagements**

- Sensibiliser les élus et les décideurs de tous secteurs à l'importance de la culture dans le développement économique, social, environnemental ou territorial du Québec.
- Revoir, selon le principe de subsidiarité, le partage des compétences et des responsabilités en matière de développement culturel entre les paliers municipaux et régionaux, le gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.
- Aux paliers local et régional, favoriser la concertation des milieux artistiques en vue de décloisonner les disciplines artistiques, se soutenir les uns les autres, échanger des expertises, partager des ressources, coordonner leurs actions, se donner une voix qui porte sur la place publique.
- Aux paliers local et régional tout particulièrement, multiplier les occasions de créer ou de renforcer les liens des milieux culturels avec les autres acteurs de la société, privés et publics, impliqués dans le développement économique, social, territorial ou environnemental.

## **OBJECTIF 22**

*Reconnaître l'importance de l'offre culturelle locale comme frein à l'exode rural et comme vecteur d'attraction des populations et des entreprises*

### **Engagements**

- Protéger les savoirs, les savoir-faire et les pratiques artisanales, agricoles ou médicinales traditionnelles à l'aide d'instruments adaptés.
- Soutenir les produits du terroir, les produits spécifiques, les savoir-faire locaux, l'artisanat, et les métiers qui ont un fort ancrage au territoire.
- Promouvoir une consommation culturelle locale et de produits ayant une forte spécificité culturelle.
- Promouvoir une utilisation économique de la culture respectueuse de l'identité et des sens portés par les produits culturels.

